



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-GENEST
DU 11 DECEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Mmes Farsat M.T., Gabbero L., Mrs. Maire P., Bernard J-P., Leroy C., Raymond G., Prigent D., Bazzo R., Chicois D.

Absent ayant donné pouvoir : M. Jaillet P. à Mme Farsat M.T.

Secrétaire de séance : Mme Farsat M-T.

Date de la convocation : 4 décembre 2012

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2012 à l'unanimité.

- Objet :** Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les contrats d'entretien de la Commune arrivent à terme le 31 décembre 2012.
- Travaux d'entretien de la commune :** De nouveaux devis ont été demandés aux entreprises de la commune et des environs.
- Lot n°1 : déneigement**
- La commission fait part au Conseil Municipal du chiffrage des divers lots par les entreprises.
- Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal
- DECIDE de retenir :
- L'entreprise RAYMOND pour le lot n° 1 déneigement dont la prestation est la suivante :
- VOTE** ➤ Montant unitaire déneigement et gravillonnage : 700 € H.T.
- CONTRE : 0** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces prestations.
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- Objet :** Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les contrats d'entretien de la Commune arrivent à terme le 31 décembre 2012.
- Travaux d'entretien de la commune :** De nouveaux devis ont été demandés aux entreprises de la commune et des environs.
- lot n°2 : broyage**



La commission fait part au Conseil Municipal du chiffrage des divers lots par les entreprises.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DECIDE de retenir :

- L'entreprise GTA pour le lot n° 2 broyage dont les prestations sont les suivantes :

VOTE

- Montant unitaire fauchage accotement, places et chemins : **800 H.T.**
- Montant unitaire entretien accès, broyage de haies : **150 H.T.**

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces prestations.

Objet :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les contrats d'entretien de la Commune arrivent à terme le 31 décembre 2012.

Travaux d'entretien de la commune :

De nouveaux devis ont été demandés aux entreprises de la commune et des environs.

Lot n°3 : entretien des espaces verts

La commission fait part au Conseil Municipal du chiffrage des divers lots par les entreprises.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DECIDE de retenir :

- L'entreprise RAVET pour le lot n° 3 entretien des espaces verts dont les prestations sont les suivantes :

VOTE

- Montant unitaire tonte pelouses : **220 €**
- Montant unitaire élagage de 4 platanes : **250 €**
- Montant unitaire entretien des bacs à fleurs, conteneurs, point tri : **350 €**
- Montant unitaire entretien cimetière : **450 €**

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces prestations.

Objet :

Travaux Auberge

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis reçus concernant la création d'une plate forme en tuf à l'Auberge pour utilisation de terrain de pétanque.

Après consultation de ces devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE

- DECIDE d'attribuer les travaux à l'entreprise RAYMOND pour un montant de **850 € H.T.**

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.



Objet :
Travaux Ecole

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis reçus concernant des travaux de terrassement et de mise en place de sable pour l'installation de la structure de jeux à l'école.

Après consultation de ces devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- DECIDE d'attribuer les travaux à l'entreprise RAYMOND pour un montant de **1 450 € H.T.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Objet :
Décision Modificative

Monsieur le Maire explique que suite à divers travaux effectués sur la commune un virement de crédit est nécessaire à l'article 61523 : voies et réseaux.

VOTE FONCTIONNEMENT :

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- 61523 (011) : voies et réseaux **+4 500 €**
- 64168 (012) : autres emplois d'insertion : **- 4 500 €**

Objet :
Décision Modificative

Monsieur le Maire explique que suite à l'organisation de repas à l'Auberge un virement de crédit est nécessaire à l'article 6042 : achats prestations de service (autres que terrains à aménager). Ces repas sont facturés en régie et réglés au prestataire et n'avaient pas été prévus au budget.

VOTE FONCTIONNEMENT :

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- 6042 (011) : achats prestations de service **+3 000 €**
- 6453 (012) : cotisations aux caisses de retraite : **- 3 000 €**

Objet :
Remboursement d'une partie de la taxe foncière du presbytère

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les taxes foncières pour l'année 2012 s'élève à 1 578 €. Cette somme englobe pour partie la taxe foncière du presbytère pour un montant de 689 €.

Après vérification du contrat de vente du presbytère, M. Clementz s'est engagé à rembourser au prorata la taxe foncière soit du 24 février (date d'achat) au 31 décembre 2012.

M^e Serre notaire chargé de la vente en a informé M. Clementz qui a immédiatement émis un chèque d'un montant de 585 € calculé au prorata de la somme due.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE

CONTRE : 0

- ACCEPTE le remboursement d'une partie de la taxe foncière du presbytère par M. Clementz pour un montant de **585 €** effectué par



ABSTENTION : 0
POUR : 10

chèque.

Objet :

Avis à donner sur l'enquête publique relative à la demande de renouvellement de la chute de Teillet-Argenty (barrage de Rochebut) :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une enquête publique se déroule sur le territoire de la commune du 12 novembre au 14 décembre 2012. Cette enquête publique est organisée suite à la demande de renouvellement de concession de la chute de Teillet-Argenty sur le Cher (barrage de Rochebut) par Electricité de France.

Le Conseil Municipal donne un avis FAVORABLE à la demande d'autorisation de renouvellement de concession par Electricité de France.

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part d'un nouveau courrier de M. Chezeau.

Les vœux du Maire et de l'équipe municipale auront lieu le 5 janvier 2013 à 11 heures salle des fêtes de Saint-Genest.

Le repas des Anciens organisé par le CCAS aura lieu le 3 février 2013.

Passage des concurrents du Trail de Lavault Sainte-Anne le 24 février 2013.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 15 heures

Signatures :